

**Dossier suivi par :**

Marie Delafontaine  
Valérie Le Bihan  
CPD EPS

Réf. : 001 / 2023-2024

[Eps1ia60@ac-amiens.fr](mailto:Eps1ia60@ac-amiens.fr)  
[Marie.delafontaine@ac-amiens.fr](mailto:Marie.delafontaine@ac-amiens.fr)  
[Valerie.le-bihan@ac-amiens.fr](mailto:Valerie.le-bihan@ac-amiens.fr)  
03 44 06 45 02

**DSDEN de l'Oise**  
22, avenue Victor Hugo  
60025 BEAUVAIS CEDEX

Beauvais, le 12 septembre 2023,

L'Inspecteur d'académie  
Directeur Académique des Services  
de l'Éducation Nationale de l'Oise

A Mesdames et Messieurs les Professeurs des  
écoles  
(pour attribution)

S/C de Mesdames et Messieurs les Directeurs  
d'école

(pour attribution)

S/C de Mesdames et Messieurs les Inspecteurs de  
l'Éducation nationale  
(pour information)

**Objet :** Journée nationale du sport scolaire 2023 et défi départemental *Marche, cours, sois endurant.e*

**Références :**

- Programmes des cycles 2, 3 et 4, BO n°31 du 30 juillet 2020
- Programmes de la maternelle, BOENJS n° 25 du 24 juin 2021
- Mise en place du parcours éducatif de santé pour tous les élèves, circulaire n°2016-008 du 28 janvier 2016
- Note de service du 4 juillet 2023 : « 2023-2024, une rentrée et une année olympique et paralympique à l'École »

La 14<sup>ème</sup> édition de la Journée nationale du sport scolaire (JNSS) a lieu le 20 septembre 2023.

A moins d'un an des Jeux olympiques et paralympiques à Paris, la Journée Nationale du Sport Scolaire, en tant que premier temps fort de l'année Scolaire, est l'occasion de promouvoir le sport scolaire, de la maternelle au lycée, de montrer au travers des démonstrations le dynamisme de plus de 2 millions d'élèves licenciés et d'attirer de nouveaux élèves vers le sport scolaire. Ainsi, la Journée Nationale du Sport Scolaire est l'occasion de mener une pratique sportive dans les écoles mais elle lance également la reprise d'activités physiques et sportives au sein des associations sportives scolaires de l'école (USEP) et du collège (UNSS UGSEL), en se référant aux Jeux et aux sportifs du monde entier. Les écoles, les établissements scolaires, ainsi que les comités départementaux du sport scolaire et les associations sportives scolaires mettent en place au niveau local des activités pour l'ensemble des élèves.

Lors de cette journée, tous les élèves sont invités à découvrir et participer aux activités proposées de façon ludique et conviviale. Cette opération vise, de plus, à informer et sensibiliser les familles et l'ensemble de la communauté éducative au sport scolaire, élément de dynamisation et de cohésion au sein des écoles et des établissements scolaires.

Le Ministère de l'Éducation nationale et de la jeunesse travaille étroitement avec le ministère des Sports et des Jeux olympiques et paralympiques (MSJOP), le Comité national olympique et sportif français (CNOSF), le Comité paralympique et sportif français (CPSF), les fédérations sportives (USEP, UNSS, UGSEL) et le Comité d'organisation des Jeux olympiques et paralympiques (COJOP) pour diffuser l'esprit olympique au sein des écoles et établissements scolaires et transmettre durablement la passion du sport à l'horizon 2024 pour toute la génération 2024. Cette journée symbolise cet engagement collaboratif au service de la réussite de tous les élèves.

Cette première période d'une année scolaire empreinte des valeurs de l'Olympisme et du Paralympisme est émaillée d'évènements concordants. La Journée Nationale du Sport Scolaire s'intègre à la « Semaine européenne du sport » (EWoS), qui a lieu chaque année du 23 au 30 septembre. Le 8 octobre prochain aura lieu la seconde Journée Paralympique.

Dans cette dynamique, dans le département de l'Oise, le défi « Cours, Marche, sois endurant.e » est proposé à tous les établissements scolaires du cycle 1 au cycle 3. Pour la neuvième année consécutive, la DSDEN de l'Oise et l'USEP 60 proposent de reconduire ce défi départemental. Sur la période s'étalant du 18 septembre au 20 octobre 2023, toutes les classes volontaires pourront marcher, courir sur des distances négociées. Une spécificité est apportée cette année; nous encourageons chaque élève à effectuer un déplacement continu ou fractionné sur la durée du défi d'une distance minimale de 2024 mètres selon des modalités adaptées au niveau de classe.

L'effort conjugué de tous les élèves de l'Oise, de la petite section de maternelle au CM2 permettra d'afficher la plus grande distance possible sur un compteur collectif départemental. La somme des performances de chaque classe sera transmise selon la procédure ci-dessous expliquée.

Eu égard à une nécessaire vigilance quant à l'empreinte carbone, une phrase-type envoyée à l'Usep60 ([usep@laligue60.fr](mailto:usep@laligue60.fr)) et au CPC EPS de circonscription pourrait suffire :

Bonjour,

*Le (Date), nous élèves de (Classe, école, ville) + (effectifs de la classe), avons parcouru ... mètres pour contribuer ensemble à atteindre la plus grande distance possible.*

Notre partenaire USEP 60 procédera à une concaténation régulière des performances annoncées, visible sur le compteur collectif consultable sur les sites du groupe départemental EPS1 <http://eps.dsden60.ac-amiens.fr> et de l'USEP 60 <https://usep60.jimdo.com/défi-endurance/>.

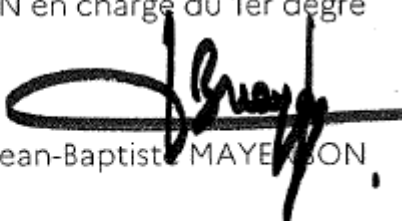
Pour accompagner ce défi, des outils pédagogiques seront disponibles sur les sites du groupe départemental EPS et de l'Usep Oise, dont les liens figurent ci-dessus.

Cette année scolaire 2023-2024 est l'occasion de célébrer au cœur de l'École les valeurs du sport olympique et paralympique portées notamment par la charte olympique: engagement, excellence, égalité, respect, amitié, inclusion et partage. C'est aussi une opportunité pour favoriser la construction d'une citoyenneté active et engagée.

Les conseillers pédagogiques chargés de l'EPS pourront vous apporter l'aide nécessaire à la mise en œuvre de ces projets. Ils pourront également vous faire parvenir, à la demande, un exemplaire du diplôme attestant l'implication de chaque classe et précisant le nombre de déplacements de 2024m effectués.

Je sais pouvoir compter sur votre engagement pour enseigner à tous nos élèves ces indispensables valeurs.

Pour l'Inspecteur d'Académie – DASEN  
et par subdélégation  
L'adjoint au DASEN en charge du 1er degré

  
Jean-Baptiste MAYE